

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 4 au 17 mai 2022

1 Actualités européennes

- <u>Hydrogène</u> : la Commission européenne soutient l'engagement de l'industrie de multiplier par dix les capacités de construction d'électrolyseurs dans l'Union européenne
- <u>Avenir de l'Europe</u> : la Conférence s'achève sur une promesse de changement
- <u>Horizon Europe</u> : la Commission européenne augmente le budget du programme-cadre pour soutenir la recherche et l'innovation dans les domaines de l'environnement, de la santé et du numérique
- <u>Aides d'État</u> : la Commission européenne va supprimer progressivement l'encadrement temporaire des aides d'État « Covid »
- <u>NextGenerationEU</u>: la Commission européenne lève 9 milliards d'euros supplémentaires pour soutenir la reprise et la résilience en Europe

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

23 mai 2022	Conseil « Affaires générales » (CAG) Représentant(e) belge : M. Alexander De Croo	 ordre du jour et conclusions du Conseil européen audition sur la Hongrie dans le cadre de la procédure « article 7 » Conférence sur l'avenir de l'Europe
24 mai 2022	Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN) Représentant(e) belge : M. Vincent Van Peteghem	 conséquences économiques et financières des sanctions imposées à la Russie Règlement sur les fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF) suivi de la réunion du G20
24 mai 2022	Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE) Représentant(e) belge : à déterminer	 grippe aviaire marchés agricoles plateformes d'épidémiosurveillance détention d'animaux de compagnie protection des sols 12^e Conférence ministérielle de l'OMC
30 et 31 mai 2022	Conseil européen Représentant(e) belge : M. Alexander De Croo	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <u>site web du Conseil</u>

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- Gestion de contingents tarifaires autonomes pour certains produits agricoles et industriels

Le 20 décembre 2021, le Conseil de l'Union européenne a adopté le Règlement (UE) 2021/2283 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels, de façon à satisfaire, aux conditions les plus favorables, la demande des produits concernés dans l'Union européenne.

Ce règlement est mis à jour tous les six mois afin de répondre aux besoins de l'industrie de l'Union européenne.

La Commission européenne, après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des demandes de contingents tarifaires autonomes qui lui ont été transmises par les États membres, est d'avis que l'ouverture de contingents tarifaires autonomes est justifiée pour certains nouveaux produits qui ne figurent actuellement pas à l'annexe du Règlement (UE) 2021/2283.

Cette proposition de règlement vise donc à mettre l'annexe dudit règlement à jour.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 30 juin 2022

- Covid-19 - Soutenir la préparation et la réaction de l'Union européenne

Alors que les États membres de l'Union européenne suivent de nouvelles approches pour gérer la pandémie, des stratégies de préparation et de réaction fragmentées risquent de compromettre les avantages que la coordination des mesures de sécurité sanitaire à l'échelle de l'Union européenne a apportés jusqu'à présent.

La communication propose une approche pour la gestion de la pandémie dans les mois à venir dans le but de passer d'un mode d'urgence à un mode plus durable. Elle invite les États membres à agir avant l'automne, en s'appuyant sur la coordination fructueuse mise en place à l'échelle de l'Union européenne en matière de préparation et de réaction dans le domaine de la santé.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 30 juin 2022

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Prévention des pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles

Les pratiques préjudiciables sont des formes de violence commises principalement à l'égard des femmes et des filles. Il s'agit de formes de violence à caractère sexiste et de violations graves des droits des femmes et des enfants.

Cette proposition de recommandation vise à lutter contre les pratiques préjudiciables en abordant la prévention, le soutien, la formation des professionnels et l'accès à la justice centré sur les victimes.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 31 mai 2022

- Cadre de suivi pour l'économie circulaire

Comme annoncé en 2015 dans le Plan d'action en faveur de l'économie circulaire, la Commission européenne a adopté en 2018 le Cadre de suivi pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation d'une économie plus circulaire ainsi que l'efficacité de l'action au niveau de l'Union européenne et au niveau national. Le Cadre de suivi comprend dix indicateurs qui couvrent quatre dimensions :

- production et consommation ;
- gestion des déchets ;
- matières premières secondaires ;
- compétitivité et innovation.

Cette proposition de communication vise à réviser le Cadre de suivi dans le but de mieux couvrir la phase de production du cycle économique et les liens entre circularité, neutralité climatique et zéro pollution, conformément au Pacte vert pour l'Europe.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 3 juin 2022

- Évaluation de la Directive sur la responsabilité environnementale

La Directive (EC) 2004/35 sur la responsabilité environnementale cherche à établir un cadre de responsabilité environnementale fondé sur le principe du « pollueur-payeur » en vue de prévenir et de réparer les dommages environnementaux.

Cette évaluation vise à examiner les préoccupations récentes et lacunes éventuelles relevées par le Parlement européen et la Cour des comptes européenne ainsi que de traiter certains problèmes interdépendants mis en évidence dans le Pacte vert pour l'Europe.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 4 août 2022

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : <u>ieudi 19 mai 2022 à 14h</u>